

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT  
DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE NO. 67-A  
le 25 octobre 1966

Bureau de Presse  
750 Troisième Avenue  
New York 10017  
YUkon 6-5740

RAPPORT DU COMMISSAIRE GENERAL DE L'UNRWA

Texte de la déclaration prononcée le 25 octobre 1966 par le représentant du Canada, M. Paul Beaulieu, à la Commission de politique spéciale sur le rapport du Commissaire général de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (Point 32).

La délégation du Canada a étudié attentivement et avec grand intérêt le rapport du Commissaire général de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sur les activités de l'Office au cours de 1965-1966. A la lumière de ce document, j'aimerais dire que mon gouvernement apprécie la diligence et l'efficacité dont ont fait preuve le Commissaire général et son personnel dans l'exécution de la tâche qui leur a été confiée. Je voudrais également louer la clarté et la pertinence de cette revue annuelle.

Le rapport présenté par M. Micheltore attire l'attention de la Commission politique spéciale sur plusieurs problèmes et difficultés que rencontre l'Office dans ses activités. J'aimerais établir clairement que, dans son examen de ces problèmes, la délégation du Canada base sa position sur deux considérations principales. La première a trait au bien-être des Réfugiés de Palestine qui, après tant d'années, souffrent encore d'un passé sans solution, d'un dénuement présent et d'un avenir toujours incertain. Le souci que le gouvernement canadien porte au bien-être de ces réfugiés s'exprime d'une façon positive par les contributions substantielles qu'il a versées au budget de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies depuis l'origine de l'Office. Je ne dois pas non plus passer sous silence le rôle qu'ont joué les organisations privées au Canada en contribuant, par leurs dons à l'Office, à alléger le sort des réfugiés.

La deuxième considération est notre souci de la paix et de la sécurité au Proche-Orient. Nous sommes convaincus que l'Office de Secours et de Travaux a un rôle important à jouer à cet égard. Le

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION

1. [Illegible text]

2. [Illegible text]

3. [Illegible text]

4. [Illegible text]

5. [Illegible text]

6. [Illegible text]

7. [Illegible text]

Commissaire général, dans sa déclaration devant cette Commission le 17 octobre, a fait ressortir ce point avec grand à-propos lorsqu'il a décrit l'attitude des réfugiés et leur inquiétude à la suite de rumeurs relatives à une interruption ou à une diminution des services de l'Office de Secours et de Travaux. Ma délégation croit de plus que l'établissement d'un climat de paix et le progrès vers une solution du problème des réfugiés ne seront atteints qu'avec une reconnaissance générale du droit de tous les membres des Nations Unies à l'existence et à la prospérité.

Monsieur le Président, plusieurs aspects du rapport du Commissaire général méritent un examen soigné de la part de notre Commission. J'aimerais suggérer que deux problèmes distincts mais reliés, qui sont mentionnés dans ce document, exigent une attention spéciale. Je suis sûr que tous les membres conviendront que l'Assemblée a atteint, l'an dernier, un objectif majeur en renouvelant le mandat de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies. Puisque la question de renouveler le mandat ne se pose pas cette année devant l'Assemblée générale, j'espère donc qu'au cours de notre discussion nous pourrions consacrer notre attention aux activités de l'Office, plutôt qu'à une longue discussion de l'origine du problème des réfugiés. L'an dernier, l'Assemblée générale n'a pas, malheureusement, saisi l'occasion de munir le Commissaire général d'instructions précises sur la façon de traiter tout déficit susceptible de se produire dans les finances de l'Office. M. Michelmores a dû envisager, faute de revenus, l'éventualité d'être forcé à restreindre les services de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies sans directives de l'Assemblée. C'est uniquement grâce aux efforts de M. Michelmores et au dévouement de son personnel ainsi qu'à la générosité de quelques pays, qu'on a pu parer à cette situation. Il y a également lieu de souligner l'aide apportée par les pays hôtes et par quelques organisations spécialisées des Nations Unies, telles que l'Office Mondial de la Santé et l'UNESCO. Quoique nous partagions tous, j'en suis convaincu, un commun espoir que les besoins financiers de l'Office de Secours et de Travaux seront comblés, nous ne saurions ignorer les graves difficultés financières qui se posent devant l'Office et la possibilité, malgré tous les efforts, qu'il se trouve dans une situation où une réduction de son programme devienne inévitable. Monsieur le Président, il y a bien entendu un moyen par lequel les pays contributeurs pourraient aider à faire face à cette difficulté. La Commission n'est pas sans savoir qu'au cours des quelques dernières années, les déficits budgétaires de l'Office ont été compensés par des retraits du fonds de roulement mais ce fonds est maintenant tombé en deça du niveau requis pour assurer le financement des activités régulières de l'Office à leur niveau normal durant les six premiers mois de chaque année en attendant la rentrée des contributions. Le problème serait considérablement allégé si les gouvernements accordaient priorité au versement de leurs contributions au budget de l'Office pour lui permettre de s'accommoder d'un fonds de roulement moindre.

*[The text in this block is extremely faint and illegible due to low contrast and scan quality. It appears to be a multi-paragraph document.]*





Le deuxième point qui, de l'avis de ma délégation, exige une étude particulière, c'est le problème financier lui-même. Dans le passé, le fardeau du financement de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies a été surtout porté par un nombre relativement petit de pays. Ainsi que le Commissaire général le soulignait dans sa déclaration, le problème majeur du financement de l'Office découle de la base étroite de son appui financier. En conséquence, nous voulons non seulement exhorter tous ceux qui contribuent actuellement à l'Office à revoir le montant de leurs contributions, mais surtout inviter instamment les pays qui n'ont pas encore contribué, à envisager la possibilité d'une contribution. Elargir la base de l'appui financier à l'Office semblerait à la longue constituer la seule solution pratique de son problème budgétaire, puisque le maintien du programme de l'Office à son niveau actuel implique des dépenses croissantes qui n'ont pas leur contrepartie dans l'augmentation des revenus.

Monsieur le Président, ma délégation écoutera avec intérêt les commentaires des autres membres de la Commission et anticipe des échanges constructifs à propos de ces questions dans l'espoir que nous ferons des progrès substantiels en vue d'assurer le bien-être des Réfugiés de Palestine. Dans le monde contemporain, alors que les gouvernements assument une plus grande responsabilité sociale, à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs frontières, il convient de se rappeler qu'une contribution à l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies ne représente pas seulement l'expression d'un souci humanitaire: elle constitue également un apport au maintien de la paix et de la sécurité internationales que, tous, nous reconnaissons comme une responsabilité collective.

